



## Communiqué de RUBRESUS

### **Avis défavorable au projet AREVA NC Malvésí Narbonne de traitement des effluents de bassins d'évaporation par le procédé TDN**

Depuis 55 ans, les déchets de la production de 500 000 t de tétrafluorure d'uranium sur le site narbonnais d'AREVA NC Malvésí sont stockés en bassins de décantation et d'évaporation. AREVA NC Malvésí (classée ICPE SEVESO) envisage maintenant de traiter les 350 000 m<sup>3</sup> d'effluents stockés, concentrés notamment en nitrate (jusqu'à 800 g/l), en minéraux, métaux et radionucléides. RUBRESUS a émis un avis défavorable lors de l'enquête publique pour la demande d'autorisation d'exploitation d'une ICPE par AREVA pour le traitement des effluents.

Le traitement (TDN) fait appel à un procédé thermo-chimique complexe de réduction du nitrate en azote par l'hydrogène issu de gazéification de charbon. C'est une véritable usine à gaz. Il s'accompagne d'émissions massives de polluants atmosphériques, notamment d'oxydes d'azote NO<sub>x</sub> : 38 880 kg/an, comme celles de 20 000 véhicules diesel parcourant 5 000 km. S'y ajoutent des rejets de protoxyde d'azote (29 160 kg), dioxyde de soufre (19 440 kg), de composés organiques volatils par combustion de charbon bitumineux : benzène, diphtalate DEHP (perturbateur endocrinien), de particules fines et un cocktail d'acides, métaux lourds, radioéléments ainsi que des déchets solides.

Plus prosaïquement, ce traitement consiste en une vaporisation des effluents à très haute température avec gazéification de charbon qui s'apparente à une incinération. Il rejettera en continu aux portes de Narbonne sous vent dominant 40 000 m<sup>3</sup> de fumées/h, soit 16 000 m<sup>3</sup> fumées émises par m<sup>3</sup> d'effluent traité. La plupart des constituants des fumées dépassent les valeurs limites de l'arrêté du 20 septembre 2002 (tableau). Les émissions de dioxines, nitrosamines, composés particulièrement dangereux que produisent systématiquement les procédés thermiques analogues (incinérateurs, fours, ...) n'ont pas été prises en compte. Pourtant le rapport AP-42 de l'EPA sur les émissions de combustion de charbon bitumineux renseigne bien. La surincidence de cancers autour de l'incinérateur de Lunel le Vieux suscite beaucoup d'inquiétudes.

Idem pour la formation atmosphérique d'ozone induite par les rejets gazeux (NO<sub>x</sub>), non considérée dans l'étude d'impact. Ce nuage s'arrêtera-t-il aux portes de Narbonne comme celui de Tchernobyl à la frontière ?

Ce traitement est très glouton en énergie : 5 500 tonnes de charbon, 2 000 tonnes de gaz, 10 000 MWh d'électricité (équivalent au total à 5 600 TEP). Il engendre d'importantes émissions de gaz à effet de serre : 29 180 tonnes (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O). Pourtant la COP 21 et la loi de transition énergétique ne manquent pas de sensibiliser les citoyens, les industriels à un comportement responsable et vertueux pour la préservation des ressources.

Autre aberration du projet AREVA: la consommation de 80 000 m<sup>3</sup> d'eau/an (purifiée par osmose) pour éliminer 20 000 m<sup>3</sup> d'effluents. Cherchez l'erreur !

Les performances annoncées de l'installation AREVA sont basées sur des données expérimentales de test pilote aux USA (Studsvik) sur solutions synthétiques avec modalités différentes. AREVA met en garde d'ailleurs des erreurs et incertitudes (sic) inhérentes qui en résulteraient, d'où une interrogation quant aux performances réelles d'une ICPE aussi importante et impactante, implantée en bordure d'agglomération et exposant en quelques minutes quelque 50 000 habitants aux émissions atmosphériques.

Malgré l'accumulation des mauvais points environnementaux : pollution atmosphérique, GES, consommation ressources et incertitudes sur les performances de ce projet à 80 millions d'euros, le préfet de Région, l'ANDRA, les services chargés de l'environnement et des installations industrielles, les élus locaux, ..., ont donné le feu vert pour l'enquête publique. La FNE en appelle au CODERST, au préfet de l'Aude et aux plus hautes instances : Ministre de l'Environnement, à prendre la pleine mesure des impacts négatifs et à refuser ce projet délétère et démesuré.

Nous encourageons AREVA et les autorités à considérer une solution moins agressive, plus cohérente, sans émissions polluantes supplémentaires. Il paraîtrait judicieux de traiter en priorité les effluents les plus concentrés pour lesquels la déshydratation, le séchage ou la cimentation offrent des perspectives de traitement plus doux et vertueux.

**Tableau : Comparaison des rejets gazeux du traitement AREVA TDN et d'incinérateurs d'ordures ménagères**

	<b>Incinérateur ordures ménagères (Le Doux et Le Gouce, 1995*)</b>	<b>Valeur limite de rejet Arrêté 20/09/2002 (moyenne 30 mn)</b>	<b>AREVA TDN (flux aigu 1 h)</b>
Oxydes d'azote NOx (mg/m3)	200 à 350	400	500
Protoxyde d'azote N2O (mg/m3)			277
Dioxyde de soufre SO2 (mg/m3)	20 à 200	200	300
Monoxyde de carbone CO (mg/m3)	20 à 50	100	100
Acide chlorhydrique HCl (mg/m3)	800 à 200	60	50
Acide fluorhydrique HF (mg/m3)	0,5 à 2	4	5
Ammoniac NH3 (mg/m3)		30	50
Métaux lourds (mg/m3)	5 à 10	0,5	5,1 (Cu+Mn+Ni+Pb)
Mercure Hg (mg/m3)		0,05	0,06
Dioxines et furanes (ng/m3)		0,1	Non précisé
Poussières, particules (mg/m3)	1500 à 5000	30	40
Volume fumées (m3/t ou m3 déchet traité)	5 000 à 6 000 m3/t		5 200 m3/m3 (sec) à 16 000 m3/m3 (humide)

\* cité par Cercle National du Recyclage